

## Le classement des fonds par les conservateurs successifs

Classement, tri, et inventaire du matériel de la recherche historique ou administrative sont les maîtres-mots de la gestion des masses d'archives.

Pendant l'été 1799, quelques membres de bonne volonté de la commission des arts créée en l'an II par la ville du Mans entreprirent un premier classement des archives conservées à l'abbaye de la Couture.

Le conseiller de préfecture **Chesneau-Desportes** reçut mission de poursuivre le classement qu'il avait entrepris avec la Commission des Arts. Il eut la sagesse de ne pas démembrer les fonds. Il les répartit entre huit catégories : 1° Administration civile de l'Ancien régime ; 2° Évêché ; 3° Chambre ecclésiastique, séminaires, chapitres ; 4° Abbayes ; 5° Émigrés et déportés ; 6° Administration centrale et districts ; 7° Fabriques, cures, chapelles ; 8° Comité de surveillance. En 1817, fut rédigé un catalogue en même temps qu'un historique. Malheureusement, l'auteur, alors octogénaire, glissa quelques inexactitudes dans son récit et fit voir son œuvre sous un jour trop favorable.

En 1838, le ministère de l'Instruction publique désigna **Charles Louandre** pour voir et classer les divers dépôts de la Sarthe. Une année n'aurait pas suffi : il eut six mois. Il lui fallut donc se borner à l'essentiel. À la mairie du Mans, Louandre mit de côté les pièces les plus intéressantes, entre autres les cahiers de doléances. Dans les combles du palais de justice, les liasses des juridictions anciennes furent rassemblées et, semble-t-il, réparties par la suite entre les tribunaux de première instance. Les Archives départementales demandaient bien plus de travail encore. Louandre se contenta d'y mettre à peu près en ordre les fonds anciens et voulut organiser ceux de la période 1790 - an VIII. Les éliminations témoignèrent de sa prudence, mais son classement laissait beaucoup plus à désirer. Faute de méthode et d'une connaissance suffisante des institutions révolutionnaires, le jeune chartiste démembra et confondit les fonds à plaisir, en prenant pour guide l'objet des documents plutôt que leur origine. Le temps lui manqua pour s'occuper des archives modernes.

**Edouard Bilard** (1838-1857) entreprit de disposer les documents postérieurs à 1800 en élaborant un plan de classement qui lui était propre. Il le fit malheureusement avant la parution en 1841 du cadre officiel, d'où quelques discordances. N'ayant aucune aide pour le soulager de la recherche et de la communications des titres, il ne put par ailleurs consacrer aux séries anciennes tout le temps qu'il eût souhaité.

En 1854 était prescrite la rédaction, dans tous les dépôts départementaux, de l'inventaire sommaire des archives historiques. Bilard, peu secondé, ne put guère avancer ce travail, mais ses successeurs **Alfred Lepelletier-Deslandes** (1857-1862), **Armand Bellée** (1863-1878) secondé par Moulard, **Victor Duchemin** (1879-1887), Jacques Dunoyer de Segonzac (1887-1896), **Jules Chavanon** (1896-1899) réussirent à le réaliser pour la majeure partie des archives d'Ancien régime alors en leur possession.

Lepelletier-Deslandes rédigea l'inventaire des archives du pouvoir royal (série A) et celles des archives des juridictions, alors insignifiantes (série B).

Bellée consacra la majeure partie de son travail d'inventaire aux archives du clergé et des établissements religieux. Secondé par Moulard pour les archives de l'administration provinciale avant 1790 (série C), celles de l'enseignement (série D) et des titres féodaux (série E), il analysa seul les archives du clergé séculier (série G) en entier et les 592 premiers articles des archives du clergé régulier (série H).

Duchemin termina l'inventaire des archives du clergé régulier (série H), et continua le classement des archives judiciaires commencé par son prédécesseur (série B).

**Dunoyer de Segonzac** commença l'inventaire des fonds révolutionnaires (série L), sans modifier, hélas, le fâcheux classement élaboré par Louandre.

Chavanon, pendant son bref séjour, trouva le temps d'inventorier jusqu'au bout les fonds révolutionnaires (série L), ainsi que les archives hospitalières de Ballon et de Saint-Calais. Son successeur L'Hermitte s'intéressa également aux archives hospitalières, en classant celles de Bonnétable, Château-du-Loir, Mamers, Le Mans, Sillé-le-Guillaume et Vivoin.

L'entre-deux guerres fut l'époque d'une révision des méthodes de travail des Archives : le volume croissant des versements de papiers administratifs, la fréquentation croissante du public, faisaient que la rédaction d'inventaires sommaires, qui analysaient pièces à pièces les fonds, devenait de moins en moins possible. Un nouveau type d'instrument de travail vit le jour : le répertoire numérique, moins détaillé quant à la description du contenu de chaque article. De Berranger en rédigea plusieurs, qui furent publiés à partir de 1932, portant sur les archives d'Ancien Régime (sous-série 5 E, suppléments aux séries G et H) et les archives judiciaires de l'époque révolutionnaire (série L). **Boullier de Branche** publia celui de la série F consacrée aux fonds se rattachant aux archives civiles, tout en préparant un inventaire de la série J qui prend la suite de la série F (close en 1944) pour recevoir les fonds privés.

La révision des méthodes porta également sur le classement des papiers administratifs contemporains. Au XIXe siècle et pendant le début du XXe, on tenta de les répartir, au fur et à mesure de leur entrée, dans le cadre de classement officiel : c'est ainsi qu'après un premier classement d'ensemble par lettres de séries de M à Z, on accumula les additifs, soit en ajoutant un numéro d'ordre d'entrée après la lettre de série et avant le numéro d'article, soit en créant des suites comme M suppl. (ément), soit en organisant un système de doubles lettres pour les fonds reçus des services extérieurs (par exemple, T : archives de la Préfecture concernant l'instruction publique ; TT : archives de l'Inspection académique...).

La complexité de ce système y fit renoncer : après avoir coté les archives administratives article par article au fur et à mesure de leur entrée, de Berranger créa vers 1930 une série Vt (versements) dans laquelle les entrées recevaient une double numérotation : l'une correspondant à l'ensemble des papiers versés un même jour par un même service, l'autre à

la place de l'article à l'intérieur de cet ensemble. Ce système est aujourd'hui abandonné au profit d'une série dite « W », où les versements sont cotés et rangés dans l'ordre numérique correspondant à leur entrée, la date de 1940 ayant été choisie pour clore les séries modernes. Les recherches sont rendues possibles par des fichiers, dans lesquels les références des documents sont regroupées dans un ordre méthodique, en attendant une informatisation de l'ensemble.

Après 1963, les inventaires de documents d'Ancien Régime étant jugés, sinon absolument complets, du moins suffisants, fut entrepris le classement des archives de la période 1800-1940.

Le premier travail sur les archives comprises entre 1800 et 1940, réalisé sous la direction de **Gérard Naud** (1963-1983), fut de les récoiler, et de tirer de ce récolement, par des moyens mécanographiques simples, un répertoire méthodique provisoire dactylographié de l'ensemble. **Serge de Poorter** (1994-1999) le continua, en réalisant la répartition matérielle des archives, avant et après 1940 et en cotant le tout dans les séries réglementaires du cadre de classement des archives modernes. Les classements approfondis suivirent, réalisés pour les dossiers du contrôle de l'administration communale d'abord (série O) et pour les archives des travaux publics ensuite (série S) par l'équipe de Gérard Naud. Serge de Poorter fit réaliser les classements des documents cadastraux (sous-série 3 P), des archives de hypothèques (sous-série 4 Q) et de l'enregistrement (sous-série 3 Q), ainsi que celui des archives des établissements pénitenciers (série Y), tandis que ceux des séries M et R sont en bonne voie d'achèvement.

En matière d'archives anciennes, a été réalisé sous la direction de Gérard Naud un répertoire d'ensemble des fonds judiciaires avant 1790, regroupant les références dispersées dans les inventaires et fichiers dressés au fur et à mesure des entrées, tandis que Florence Mirouse termina le classement des dernières archives de la période révolutionnaire qui n'avaient pas encore reçu de classement en 1989 sous la direction de **Robert Chanaud** (1983-1994).

Il convient enfin de signaler la parution en 1983 du *Guide des archives de la Sarthe*, qui donne une description d'ensemble très complète et précise des différents fonds et séries conservés à cette date.

Le travail de classement et de publication des séries modernes, contemporaines, et d'archives privées se poursuit depuis à mesure des versements des administrations, des entrées d'archives privées et des campagnes de classement de tel ou tel fonds non encore traité.